

Descriptif des enseignements de 3^{ème} module Baccalauréat universitaire en Droit

04.09.24/RBd

Enseignements obligatoires

Droit civil III	
Prof. en charge du cours	Prof. José-Miguel Rubido
Crédits ECTS	8
Heures/ semaine	3 heures de cours en automne et au printemps
Examen	Oral (la présentation d'une question théorique ou d'un cas pratique durant les séminaires permet d'obtenir un bonus de 0,5 points à la note obtenue à l'oral ; participation sur inscription)
Description	Le Droit civil III est consacré à l'étude des droits réels (régime des biens mobiliers et immobiliers), un des domaines les plus techniques du droit privé. Le cours est complété par un enseignement pratique centré sur le Registre foncier.

Droit commercial I	
Prof. en charge du cours	Prof. Damiano Canapa avec la collaboration de M. David Raedler, CC / Prof. Jean-Luc Chenaux
Crédits ECTS	8
Heures/ semaine	4 heures de cours et 2 heures de séminaire en automne et au printemps
Examen	Ecrit
Description	Durant le semestre d'automne, le cours Droit commercial I étudie la notion d'entreprise commerciale et son organisation, le registre du commerce et les raisons de commerce, le droit comptable faisant l'objet d'un cours distinct ; il introduit les problématiques du droit des sociétés, présente les sociétés de personnes et débute l'étude de la société anonyme (privée et cotée en bourse); durant le semestre de printemps, le cours poursuit l'étude de la société anonyme avant d'enchaîner avec le groupe de sociétés, la société à responsabilité limitée et la société coopérative.

Droit comparé et Droit international privé	
Profs. en charge du cours	Prof. Andréa Bonomi / Prof. Eva Lein
Crédits ECTS	8 (4 + 4)
Heures/ semaine	6 (3 + 3) heures de cours en automne
Examen	Oral (l'étudiant peut être autorisé à présenter séparément les 2 disciplines)
Description	Le Droit comparé (4 crédits ECTS) vise à sensibiliser les étudiants à la diversité des systèmes juridiques, en essayant de concilier leurs intérêts culturels et pratiques. La première partie du cours est consacrée à l'étude des différentes familles juridiques et leurs origines, et aux approches différentes de la jurisprudence, notamment en droit de l'Europe continentale et en droit des pays anglo-saxons. Dans sa deuxième partie, le cours vise à étudier le droit des contrats sous un profil comparatif.

Droit comparé et Droit international privé (suite)

Le **Droit international privé** (4 crédits ECTS) règle les questions de compétence judiciaire et de droit applicable chaque fois qu'une relation juridique privée intéresse plusieurs pays (contrats internationaux, mariage et divorce entre personnes de nationalités différentes, protection internationale des mineurs, etc...). Ce cours initie les étudiants à la systématique de cette branche à la lumière du droit suisse et des conventions internationales. Seront d'abord traités les « conflits de juridictions » (compétences internationales des tribunaux suisses et effets en Suisse des jugements d'une cour étrangère), puis les « conflits de lois » (détermination du droit applicable aux relations juridiques notamment dans le domaine du droit des contrats).

Droit des contrats spéciaux

Prof. en charge du cours Prof. Laurent Bieri et Prof. Marjolaine Viret
Crédits ECTS 6
Heures/ semaine 2 heures de cours et 1 heure de séminaire en automne et au printemps
Examen Oral

Description Le cours de **Droit des contrats spéciaux** traite principalement des fondements du droit des contrats, du contrat de vente, du contrat de bail, du contrat d'entreprise, du contrat de mandat et de la gestion d'affaires.

Droit des poursuites et faillites

Prof. en charge du cours Prof. Hansjörg Peter, avec la collaboration de Me Eric Muster, CC
Crédits ECTS 6
Heures/ semaine 4 heures de cours au printemps
Examen Oral

Description Le **Droit des poursuites et des faillites** règle les voies et moyens à disposition du créancier d'une prétention pécuniaire : poursuite préalable, suivie de la saisie, de la faillite ou de la réalisation du gage.

Droit de l'Union européenne

Prof. en charge du cours Prof. Francesco Maiani
Crédits ECTS 6
Heures/ semaine 4 heures de cours en automne
Examen Ecrit

Description Le cours de **droit de l'Union européenne** aborde l'histoire de la construction européenne et les traits structurels de l'Union. Ensuite, il traite des fondements constitutionnels et du système institutionnel de l'Union. Enfin, il se penche sur des aspects choisis de droit matériel, dont le droit du marché intérieur européen. Les relations entre la Suisse et l'Union forment l'objet d'un cours spécifique au niveau master et ne sont pas abordées.

Droit fiscal

Prof. en charge du cours Prof. Vikram Chand / Prof. Robert Danon

Crédits ECTS 6

Heures/ semaine 4 heures de cours au printemps

Examen Ecrit

Description

Le cours a pour but d'offrir une vision générale du **droit fiscal** suisse tout en sensibilisant l'étudiant(e) aux enjeux pratiques de la fiscalité. On insistera également sur les *fondements constitutionnels du système fiscal suisse* ainsi que sur la relation qu'entretient le droit fiscal avec d'autres branches de droit public, notamment le droit administratif.

La première partie du cours se consacre à la présentation des diverses contributions publiques (impôts directs, indirects, taxes, etc.) ainsi qu'à l'organisation du système fiscal suisse (répartition des compétences entre cantons et Confédération, harmonisation fiscale, interdiction de la double imposition intercantonale, etc.). De même, les grands principes constitutionnels régissant le droit fiscal suisse (légalité, égalité, universalité de l'impôt, capacité économique etc.), les principes d'interprétation propres au droit fiscal (notamment l'interprétation selon la réalité économique) et la réserve de l'évasion fiscale sont étudiés de manière dogmatique.

La deuxième partie du cours, la plus importante de cet enseignement, traite de l'imposition du revenu et de la fortune des *personnes physiques*. Sont ainsi notamment abordés et illustrés par des cas pratiques, (i) les règles d'assujettissement à la souveraineté fiscale suisse (domicile, résidence etc.), (ii) la fiscalité du salarié et de l'indépendant, (iii) la fiscalité du couple et de la famille, (iv) l'imposition du revenu de la fortune mobilière et immobilière, (v) la fiscalité de la prévoyance ainsi que (vi) les impôts cantonaux sur les donations et les successions et autres impôts spéciaux. Enfin, les techniques de planification fiscale du patrimoine («estate planning») seront brièvement présentées.

La troisième partie du cours constitue une introduction à *l'imposition des personnes morales*, singulièrement des sociétés de capitaux et de leurs actionnaires/associés. Dans le cadre de cette seconde partie, le cours aborde (i) les récentes réformes en ce domaine, (ii) les principes régissant la détermination du bénéfice et du capital imposable des personnes morales, (iii) le traitement des distributions faites aux actionnaires, (iv) la vente et la transmission de l'entreprise et enfin (v) les privilèges fiscaux octroyés aux personnes morales (statuts fiscaux, exonération etc.). Enfin, la quatrième partie du cours est consacrée à l'impôt anticipé, aux droits de timbre ainsi qu'à la TVA.

Méthodologie, argumentation et rédaction juridique

Prof. en charge du cours Prof. Carlo Lombardini, avec la collaboration de Me Grégoire Geissbühler, CC

Crédits ECTS 6

Heures/ semaine 2 heures de cours en automne et au printemps

Examen Validation notée

Description

L'étude de la méthodologie doit permettre d'expliquer et de comprendre le cheminement qui permet de passer d'un problème juridique à sa solution, d'une question à sa réponse. La méthodologie aide le juriste à utiliser ses connaissances et à raisonner sur le fondement des sources disponibles (loi, jurisprudence, doctrine).

Le cours a pour but aussi d'apprendre à poser des diagnostics juridiques corrects et identifier quels sont les problèmes juridiques qui doivent être résolus.

Il doit enfin permettre de comprendre comment élaborer un texte juridique qui peut être une critique d'arrêt, un article, un mémoire, un avis de droit ou la solution d'un cas pratique.

Travail personnel de fin d'études présenté en classe, compris dans les crédits de la branche

Philosophie du droit

Prof. en charge du cours	Prof. Alain Papaux
Crédits ECTS	6
Heures/ semaine	4 heures de cours en automne
Examen	Oral

Description *Enquête sur les fondements du droit pragmatique. Mythologie et Ontologie*
Livre chez Schulthess Éditions romandes, octobre 2023

En philosophie, les questions sont plus importantes que les réponses. Le « ce que c'est », l'essence de la chose, ici du droit, constitue l'objet de ce cours, regardé selon deux perspectives vénérables : la mythologie, avec Thémis et Dikè ; l'ontologie, avec Platon et Aristote, modèles des pensées idéaliste et réaliste. Le droit y apparaît toujours collectif, politique et la technique juridique un simple *moyen*. L'approche pragmatique du droit révélera le positivisme juridique incommensurable à la pratique, pourtant finalité du droit, et incapable de penser les « communs », question la plus urgente du droit contemporain (droit de l'environnement et droit animalier en particulier).

Enseignements à option

Concours juridiques

Voir les descriptifs sur le site de l'Ecole de Droit, sous la page dédiée aux concours juridiques

Fondements communs des droits européens

Prof. en charge du cours	Prof. Hansjörg Peter
Crédits ECTS	3 (au choix : Droit des obligations ou Droits réels et successions – selon planning s/MyUnil)
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Oral

Description Les codes civils des pays du continent européen contiennent des règles créées par les juristes romains. Au XIXème siècle, lorsque les nations ont cherché à se doter d'un ordre juridique général et abstrait, c'est vers les travaux de l'empereur Justinien que se sont tournés les juristes occidentaux.

Ce cours, historiquement appelé « Exégèse des Pandectes », aujourd'hui **Fondements communs des droits européens**, permet de retrouver les racines romaines du droit privé suisse et des pays qui nous entourent ; et d'en étudier les différentes réceptions. Chaque cours est organisé autour d'un casus. Ceux-ci sont inspirés de jugements célèbres rendus sur des questions de principe du droit privé. Le cours cherche à stimuler le raisonnement juridique, l'argumentation et l'analyse des faits.

Introduction à la criminologie

Prof. en charge du cours	Prof. Marcelo Aebi
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Ecrit

Description La criminologie est la science sociale qui étudie le comportement antisocial et la réaction sociale à ce comportement. Elle s'intéresse aux comportements antisociaux - dont certains sont considérés comme étant des crimes par une société donnée et à un moment déterminé - à leurs auteurs, à leurs victimes et à la réaction de la société face à ces comportements. Ce cours propose une introduction générale à la criminologie abordant la manière dont le crime est défini, mesuré, expliqué, prévenu et étudié de manière empirique.

Introduction à la sociologie du droit

Prof. en charge du cours	Prof. Sandrine Baume
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Ecrit

Description Cet enseignement a pour objectif d'introduire les étudiants à la **Sociologie du droit** et plus généralement d'examiner le droit comme une pratique sociale. La première partie du cours est consacrée à décrire quelques étapes importantes de la constitution de la discipline, en examinant des auteurs fondateurs, tels que Montesquieu, Durkheim, Weber ou Foucault. La seconde partie est consacrée à des problématiques contemporaines, telles que le sentiment de justice, la juridicisation, le cycle de vie des politiques publiques et les relations entre médias et justice.

Psychiatrie légale

Prof. en charge du cours	Dr Philippe Delacrausaz
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours au printemps
Examen	Oral

Description La Psychiatrie légale décrit les troubles du comportement qui peuvent se manifester aux trois étapes de la vie, en soulignant leurs implications légales et les interfaces aux différents volets de la législation.

Science forensique : "Typologie des traces"

Prof. en charge du cours	Prof. Andy Bécue
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Ecrit

Description

- Dessiner les contours de la science forensique
- Définir des éléments de terminologie
- Présenter une vue générale (non exhaustive) des traces pouvant être rencontrées dans la pratique, ainsi que leurs fonctions élémentaires dans le contexte criminel
- Introduire certaines formes d'exploitation de l'information véhiculée par la trace
- Initier une réflexion sur la nature des traces, notamment à l'ère du numérique.

Transformation numérique du droit

Prof. en charge du cours	Prof. Aurelia Tamo-Larrieux
Crédits ECTS	3
Heures/ semaine	2 heures de cours en automne
Examen	Présentation en groupe (pendant le semestre) (50% de la note finale) Rapport écrit individuel (pendant le semestre) (50% de la note finale)
Description	<p>Ce cours permet aux étudiant-e-s de comprendre comment la technologie, y compris l'intelligence artificielle, influence le droit et les processus juridiques. L'objectif est de comprendre les outils qui permettent une plus grande transformation numérique du droit et d'examiner de manière critique l'interaction entre le droit et l'informatique.</p> <p>À l'ère numérique, la plupart des professions et des domaines ont changé. En droit, la technologie a transformé la manière dont nous accédons à l'information, analysons et créons des documents juridiques, automatisons le respect des règles juridiques et rédigeons des décisions. Ces développements s'appuient sur une longue ligne de recherche sur la façon d'exploiter les technologies numériques dans le domaine juridique pour rendre le droit plus efficace et accessible.</p> <p>Dans ce cours, nous examinerons les différentes façons dont la transformation numérique a changé le travail des professionnels du droit dans le domaine privé et public. En analysant les startups LegalTech existantes en Suisse et à l'étranger, nous obtiendrons une compréhension concrète de ce qui peut être réalisé dans "le monde du droit". Nous analyserons de manière critique les transformations apportées par les LegalTech (y compris leur potentiel et leurs limites) et débattrons des défis éthiques, sociaux et juridiques qui peuvent découler.</p>